

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 17 juillet 2025

L'an 2025 et le 17 juillet à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 9 juillet 2025.

Date de la convocation : 9 juillet 2025

Date d'affichage : 9 juillet 2025

Délibération N° 17-07-2025 / N°138

Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Micéhl Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 89

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Pascal Mestan, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Olivier Gallet, Damien Bricout.

Absents ayant donné procuration : Sébastien Bertout procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville procuration à Philippe Duez, Michel Petit procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier procuration à Jean-Marie Dufay, Pierre Cuvillier procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix procuration à Jean-Paul Hemery, Romuald Delattre procuration à Freddy Balavoine, Nicolas Capron procuration à Stéphane Gomès, Raymond Lavigne procuration à Christian Thilliez, Murielle Roussel procuration à Catherine Libessart, Gérard Nicolle procuration à Michel Seroux, Roland Descamps procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme procuration à Jacques Thellier, Louis Lambert procuration à Maurice Soyez.

Secrétaire de séance : Michel ACCART

Titre de la délibération : Plan Intercommunal de Sauvegarde et Plans Communaux de Sauvegarde : Demande de subvention au titre du Fonds Vert sur l'appui à l'ingénierie

Vu la délibération du 22-05-2025/N° 90 prescrivant l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde de l'intercommunalité

Madame la Vice-présidente rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) compte tenu de l'obligation, pour certaines communes, d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde.

Dans ce cadre, et afin de faciliter la réalisation du PICS, il est nécessaire que chaque commune puisse d'abord réaliser, à son échelle, son Plan Communal de Sauvegarde.

Certaines communes du territoire, bénéficient, grâce au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Lys et de la Canche d'un accompagnement complet pour mener à bien cette démarche. Néanmoins, 67 communes du territoire ne peuvent pas bénéficier de cet accompagnement.

Aussi, afin de proposer à chaque commune un accompagnement, la Communauté de Communes a pris attache auprès des structures porteuses de PAPI (SYMCEA et SYMSAGEL) pour connaître les possibilités d'étendre leur action en dehors de leur programme.

Après consultation, seul le SYMCEA est en mesure de pouvoir accompagner les 67 communes dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde. La dépense estimée pour accompagner ces 67 communes est de 60 000€ HT.

Avec l'accompagnement des 67 communes, chaque commune du territoire pourra bénéficier d'un accompagnement technique à l'élaboration de son PCS.

Compte tenu du changement climatique, qui expose de plus en plus notre territoire aux risques naturels, mais aussi compte tenu de l'exposition potentielle aux risques technologiques,

Compte tenu des échanges qui ont eu lieu entre la Communauté de Communes et les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

Vu le dispositif Fonds vert 2025 et notamment de la mesure transverse « *appui à l'ingénierie* » et particulièrement l'axe 2 « *adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique* » permettant le financement de l'ingénierie de projet s'inscrivant dans la transition écologique,

Compte tenu de ces éléments, la Communauté de Communes pourrait bénéficier d'un financement à hauteur de 80% des dépenses suivant le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant H.T.	Ressources prévisionnelles	Montant H.T.	Taux
Accompagnement des communes dans l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde	60 000€	Fonds vert	48 000 €	80%
		Sous-total	48 000€	80%
		Fonds Propres	12 000€	20%
TOTAL DÉPENSES	60 000€	TOTAL RESSOURCES	60 000 €	100%

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 Juillet 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais au titre du dispositif « Fonds vert 2025-appui à l'ingénierie »,
- signer tout document nécessaire à leurs exécutions et leurs règlements.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/07/2025 et publication ou notification du 22/07/2025

